Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260529-2026083-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 29/05/2026

L'an 2026 et le 29 Mai à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 22/05/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, BRIQUET Virginie, COUPEZ Marie-Laure, GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HERVOT Noëmie, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, MÉTAYER Cassandre, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, CARLETTO René, COLLÉAUX David (arrivé à 18h38), COWET Vincent, GERNO Anthony, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, QUESNEL Maxime

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : MM : RENIMEL Pascal à MME PIEL Mickaëlle, SARAZIN Claude à M COWET Vincent
Absent(s) : Mme PLUMIER Julie
Secrétaire de Séance : Yvette HOUSSIN

11. 2026 -083 2026-083_(5.6)_MISE EN PLACE DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CCID)

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts (CGI) aux termes duquel il est institué dans chaque commune une Commission Communale des Impôts Directs, et précisant sa composition.

Elle a notamment pour rôle majeur de donner chaque année son avis sur les modifications d'évaluation ou nouvelles évaluations des locaux d'habitation recensées par l'administration fiscale. Depuis la mise en oeuvre au 1er janvier 2017 de la révision des valeurs locatives des locaux professionnels, elle participe par ailleurs à la détermination des nouveaux paramètres départementaux d'évaluation (secteurs, tarifs ou coefficients de localisation).

La commission est composée de 9 membres : le Maire ou son représentant, 8 commissaires titulaires et 8 commissaires suppléants.

Chaque commissaire doit réunir les conditions suivantes :

- Être de nationalité française ou ressortissant de l'Union Européenne.
- Avoir 18 ans au moins
- Jouir de ses droits civils
- Être familiarisé avec les circonstances locales particulièrement en ce qui concerne tes taxes

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 03/06/2026
Reçu en préfecture le 03/06/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260529-2026083-DE

susvisées

- Posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission
- Être inscrit aux rôles des impositions directes locales de la commune (TF, TH ou CFE).

La commission se réunit annuellement à l'initiative des services fiscaux sur convocation du Maire.

La durée du mandat des membres est la même que celle du mandat municipal.

Il est indiqué qu'une liste de 32 personnes, soit 8 titulaires et 8 suppléants en double (annexe), a été établie afin d'être proposée à la DG FIP qui déterminera seule les 8 titulaires et 8 suppléants amenés à siéger au cours du mandat en cours.

1	M.	LAVOLE	Daniel	**17**	MME	PIHERY	Nicole
2	MME	COLIN-LANGLER	Eliane	**18**	M.	BLANCHARD	Michel
3	M.	EDIAR	Jacques	**19**	MME	HOUSSIN	Yvette
4	MME	RISSELIN	Céline	**20**	M.	JOLY	Maurice
5	MME	PAYEN	Christelle	**21**	M.	BLANDIN	Jean-Yves
6	MME	HEDAN	Marie-Hélène	**22**	M.	COLLEAUX	David
7	M.	DE VICQ DE CUMPTICH	Christophe	**23**	M.	GUISSE	Jean-Claude
8	M.	FAURE	Paul	**24**	MME	PIEL	Mickaëlle
9	M.	ROUSSEL	Yvon	**25**	MME	GRU	Nathalie
10	MME	FAUCHEUX	Marie-France	**26**	MME	COLLEAUX	Françoise
11	M.	ANE	Philippe	**27**	M.	THIEL	Philippe
12	M.	PIHERY	André	**28**	M.	PERON	Alain
13	MME	CHOTARD	Chantal	**29**	M.	HOUSSIN	Aurélien
14	M.	CARLETTO	René	**30**	MME	ALAUX	Monique
15	M.	POIRIER	Christophe	**31**	M.	BRETEAU	Cyril
16	M.	BEBIN	Joël	**32**	M.	PIEL	Roland

Le Conseil municipa **DECIDE** :

- D'adopter la liste proposée relative à la composition de la Commission Communale des Impôts Directs

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 28 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

Yvette HOUSSIN

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ